



Piscine FIT OCEA – Rue du Général de Gaulle 56520 GUIDEL

COMMUNIQUE DE PRESSE du 05/03/20

LE TRIBUNAL DE COMMERCE CONFIRME LES DIFFICULTÉS DE LA SOCIÉTÉ UNYCI B'S ET VALIDE LA DEMANDE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

- **Le point sur la situation**
- **Plus que 3 solutions possibles aujourd'hui**
- **Réponses au communiqué et aux propos dans la presse de Mr le Maire**

« Au vu de la situation, des réactions et des questions que se posent légitimement nos adhérents et les citoyens de la ville de Guidel, nous sommes poussés à sortir du silence et clarifier les éléments de vérité qui concernent ce dossier et notre société »

• *Le point sur la situation*

Suite à la présentation de notre problématique à l'audience de vendredi dernier, et **en l'absence d'un accord valable ou écrit** de la soi-disant proposition de Mr le Maire Jo Daniel dont il se targuait dans la presse dernièrement, le tribunal de commerce **confirme les difficultés** et place la société Unycib's SARL, gestionnaire de la piscine, en **procédure de sauvegarde**.

Nous nous entretiendrons dans les prochains jours avec l'administrateur **judiciaire désigné** par le tribunal pour trouver ou non une solution afin d'éviter le **redressement** ou la **liquidation judiciaire**, qui aboutirait à la **fermeture de la piscine**.

Nous gardons cependant **l'espoir d'une prise de décision forte et responsable** de la part du **Maire, quel qu'il soit dans l'avenir**, pour sortir de cette situation, et non d'en retarder l'échéance avec une pseudo-proposition de redevance exceptionnelle, restée proposition mais non concrétisée, repoussant ainsi **le problème** ou la **fermeture de la piscine de quelques mois**.

Nous ne sommes pas là pour faire de la politique mais bel et bien pour faire en sorte de pouvoir maintenir ce service aux Guidéolois et pérenniser la piscine, fréquentée par plus de **900 abonnés aux diverses activités que nous proposons** et couvrant plus de **24 000 entrées public et scolaire à l'année**.

« La situation **énoncée il y a 2 ans et demi** (sans aucune décision d'augmentation de la redevance depuis) était **inévitabile**. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été prise au sérieux avant, cela aurait pu éviter d'en arriver là »

La proposition de la nouvelle convention rédigée par notre avocat et étudiée pour pouvoir nous sortir de cette situation de sauvegarde tiens toujours.

Nous n'avons en revanche, **aucun retour valable**, de proposition ou contre-proposition **actée** de la part de monsieur le Maire.

• *Il ne reste donc dorénavant que 3 solutions possibles pour l'avenir de la piscine :*

Solutions 1 : Récupérer la Piscine en Régie (piscine municipale)

Il faut savoir qu'il est possible pour Mr le Maire de faire mourir la société Unycib's en refusant d'accorder cette redevance et d'attendre notre dépôt de bilan.

Les conséquences pour le contribuable :

- Rachat du prêt bancaire restant dû : **1.120.000,00 €** (représentant les 80 % du prêt en cours pour s'acquitter du montant de la caution bancaire dont elle est signataire).
- Coût d'un fonctionnement municipal avéré nettement supérieur à une gestion délégataire.
- Fermeture de la piscine (environ 1 an) le temps de la procédure de liquidation de la société Unycib's.

Coût Total au contribuable : 1,12 Million d'euros + minimum 350.000 HT € par an au mieux.

Solutions 2 : Changement de délégataire, remise en concours d'un appel d'offre public

Sous réserve d'indemnisation de le SARL UNYCIB'S pour sortie de bail prématuré ou, attendre son dépôt de bilan.

Puis, faire un nouvel appel d'offre public via une mise en concurrence pour sélectionner le meilleur candidat. Les propositions seront en revanche basée sur les coûts de gestion actuel d'une piscine et non sur ceux de 2009.

Les conséquences pour le contribuable :

- Proposition de Redevance selon les concurrents : **Entre 300.000 € HT et 450.000 € HT** par an
- Indexation de la redevance entre **2 et 4%** / an
- Fermeture de la piscine (entre 1 à 2 an), temps de la procédure judiciaire plus celui du concours.
- Coût de la mise en place et de la rédaction d'un nouvel appel d'offre public par un cabinet spécialisé (**40.000 HT à 80.000 € HT**)

Coût Total au contribuable : 300.000 € HT à 450.000 € HT minimum par an, plus 40 à 80.000 €.

Solutions 3 : Acceptation de notre proposition de convention, et continuité de service

Les conséquences pour le contribuable :

- **95.000 € HT** de plus que la redevance actuelle
- Indexation de la redevance de **5%** / an (avec diminution en cas de dépassement de 10% du résultat de l'année précédente pour un souci de transparence et de protection des deux partis).

Aucune fermeture de la piscine, rétablissement d'un planning scolaire par décision collective entre les parties chaque année, et **possibilité** d'une augmentation du nombre d'heure allouées à la Mairie. **Aucun coût supplémentaire.**

Coût Total au contribuable : 235.000 € HT € par an

« Partant de ces 3 solutions, nous ne comprenons pas la position de Mr le Maire aujourd'hui, si ce n'est d'aboutir à la fermeture de la piscine, priver les scolaires de natation, et évincer la société Unycib's, sachant que cela coutera inévitablement dans l'avenir, bien plus cher aux contribuable »

• Réponse au propos de Mr le Maire dans la presse

Dans la presse et pour tenter sans doute de sauver la face en vue des élections sur le dossier de la piscine, monsieur le Maire déclare nous avoir fait une proposition financière (**de 40.000 € HT + 20.000€ de provision pour travaux**) pour l'année 2020, à condition que la flexibilité des créneaux horaires concernant les scolaires soit rétablie.

Condition que nous lui avons **confirmée par écrit**, par l'intermédiaire de notre avocat mardi dernier et porté à sa connaissance **avant le dernier conseil municipal**.

Une proposition « **à titre exceptionnel** » dont le montant est très loin de correspondre, non seulement à nos besoins, mais qui **soulève** surtout une **incohérence totale** à l'intention de trouver une solution pérenne et favorable à la sauvegarde de la piscine de Guidel contrairement à ses propos dans la presse.

Dans le besoin, et afin de présenter un dossier moins défavorable ce vendredi 28 février dernier devant le tribunal de commerce, nous avons donc **bien entendu accepté** sa proposition, sous réserve **qu'elle soit confirmée par écrit** et donc **engageable**.

Peine perdue, aucun engagement écrit de la part de Mr le Maire. Situation inchangée

Cela ne nous a pas surpris. Depuis 2 ans et demi, monsieur le maire nous « ballade » d'entretien en entretien, pour aboutir à un résultat nul et à la situation actuelle.

On en arrive à se demander si le problème n'est pas tout simplement d'ordre relationnel.

• Réponse au communiqué de Mr le Maire.

Nous souhaitons aussi répondre au communiqué de Mr le Maire annonçant la somme totale des versements annuels versée à notre société depuis l'ouverture (11 ans) visant peut-être à **influencer l'opinion public** sur la gestion de notre établissement, voir **suggérer que nous profitons des contribuables...**

Cette somme de la redevance cumulée est effectivement de 1.686.777,79€ **TTC**, mais nous avons **réellement perçu 1.405.648 €** (car nous reversons à l'état **20 % de TVA** obligatoire)

Cependant, il n'est bien sûr **pas précisé** dans son communiqué que cette somme **couvre uniquement** le remboursement du prêt de la construction du bâtiment qui **revient par ailleurs gratuitement à la mairie** en fin de contrat.

Nous avons remboursé à ce jour 1.316.231 €, sur les 1.405.648 € que nous avons perçus de la mairie.

Il ne reste donc que **89.417 € perçu réellement** par la société Unycib's en 11 ans, **soit 8.129 € par an**, pour entretenir le bâtiment, et réserver à la mairie les 524 heures contractuelles pour accueillir les scolaires et centres de loisirs.

Il ne s'agit donc pas de profit de notre part, au détriment du contribuable, mais plutôt d'un cadeau que nous faisons à la mairie depuis 11 ans.

• Réponse aux interrogations de Mr le Grogneq (membre de l'opposition)

Pour répondre à la question que monsieur Le Grogneq se pose légitimement au sujet des bilans et des comptes de la piscine, **nous envoyons** chaque année au premier semestre, comme acté dans la convention, un rapport technique et financier de la piscine, avec le bilan comptable détaillé correspondant à la mairie.

Si **Mr le maire juge** ne pas devoir tenir le **conseil municipal informé**, **nous n'en sommes pas la cause.**

La Direction

Cliquer ici ↓ **Pour ceux qui souhaite en connaître d'avantage** et tout savoir sur cette affaire : **(dossier complet)**
http://fitocea.fr/wafx_res/Files/communiqu3.pdf